

Communiqué

Efficacité énergétique

Laurent Lessard annonce l'attribution d'une aide financière de 322 868 \$ à Asphalte Drummond

Centre-du-Québec, le 21 août 2015 – Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, M. Laurent Lessard, annonce, au nom du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, M. Pierre Arcand, l'attribution d'une aide financière de 322 868 \$ à l'entreprise Asphalte Drummond pour la mise en place d'une mesure en efficacité énergétique. Ce projet s'inscrit dans le programme ÉcoPerformance.

L'entreprise est un intervenant majeur dans le domaine de la construction de routes, de pavage et de travaux municipaux de tous genres. Grâce à l'aide financière du gouvernement, l'entreprise pourra installer un hangar pour entreposer les agrégats. En réduisant la quantité d'eau et de neige sur les monticules d'agrégats, on réduit les besoins de chauffage nécessaire afin de d'augmenter la température des agrégats pour le traitement. Cette mesure va permettre de réduire l'utilisation des brûleurs qui servent à conditionner les agrégats entrant dans la fabrication des enrobés bitumineux.

« Je tiens à souligner le leadership du gouvernement qui vient offrir aux gens d'affaires tout le soutien nécessaire à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). La région du Centre-du-Québec regroupe un nombre important d'entreprises. La participation et la contribution de cette région en est donc une d'importance. Je salue l'initiative de l'entreprise Asphalte Drummond qui, grâce à ce projet, diminuera ses émissions de GES de plus de 258,3 tonnes chaque année, ce qui équivaut à retirer 76 véhicules de nos routes », a déclaré le ministre Laurent Lessard.

« La création d'emplois et la relance de l'économie québécoise font partie des priorités de notre gouvernement. En soutenant l'efficacité énergétique de nos entreprises par des initiatives comme le programme ÉcoPerformance, nous favorisons, entre autres, le développement d'une économie plus verte », a renchéri le ministre Pierre Arcand.

« Grâce au Fonds vert, dont les revenus sont principalement issus du marché du carbone, le gouvernement soutient les entreprises québécoises dans leur transition vers un monde plus sobre en carbone. En plus de favoriser la relance et le développement durable de notre économie, cette mesure concrète, qui s'inscrit dans notre Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, nous permet de

lutter, ensemble, contre les changements climatiques afin d'assurer une qualité de vie à nos enfants », a pour sa part affirmé le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel.

À propos du programme ÉcoPerformance

Financé par le Fonds vert, le programme ÉcoPerformance a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique des entreprises par le financement de projets ou de mesures liés à la consommation et à la production d'énergie, de même qu'à l'amélioration des procédés. Pour plus d'information sur ce programme, consultez le site efficaciteenergetique.gouv.qc.ca.